

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DEVE 155** Subvention de 2.500 euros à l'association Noé Conservation pour ses actions de sensibilisation à la sauvegarde de la biodiversité.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Noé Conservation pour ses actions de sensibilisation à la sauvegarde de la biodiversité ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

**Article 1 :** Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Noé Conservation dont le siège social est situé au 3 rue de la Rochelle (14e).

**Article 2 :** La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.